

# Aperçu des Commissions d'Assurances

Aperçu en vigueur à partir du **15.10.2020**  
Remplace la Liste des Tarifs Assurances du 01.06.2018

Cet aperçu mentionne toutes les commissions que Nagelmackers perçoit des assureurs avec lesquels elle travaille en tant qu'intermédiaire en assurances.

Ce document ne constitue pas une offre pour acquérir les produits et/ou utiliser les services qui y sont mentionnés.

## 1. Assurances solde restant dû

Pour ces assurances, **NN** est notre partenaire préférentiel. Les fiches d'information et les conditions générales de ces assurances sont disponibles dans toutes les agences de la banque, sur nagelmackers.be et sur nn.be.

### 1.1. Commission d'encaissement sur primes nettes

Capital décès < 300 000 EUR	15% sur la prime nette
Capital décès ≥ 300.000 EUR	10% sur la prime nette

### 1.2. Commission de gestion sur primes nettes

Pour les nouveaux contrats dans le portefeuille de Nagelmackers dont le paiement de la prime est d'au moins 10 ans, une commission de gestion unique de maximum 42% sur 100% de la prime annuelle nette.

Si le paiement de la prime est inférieur à 10 ans, un calcul au prorata de la prime commissionnable a lieu.

## 2. Assurances risques/non-vie

### 2.1. Assurances Incendie – auto – RC familiale

Pour ces assurances, **Baloise** est notre partenaire préférentiel. Les fiches d'information et les conditions générales de ces assurances sont disponibles dans toutes les agences de la banque, sur nagelmackers.be et sur baloise.be.

#### 2.1.1. Assurance 'loi'<sup>(1)</sup>

	Commission sur primes nettes
Assurance personnel de maison	12%
Autres assurances 'loi'	7,5%
Assurance complémentaire personnel	7,5%

#### 2.1.2. Assurance de droit commun<sup>(1)</sup>

	Commission sur primes nettes
Assurance familiale	22,5%
Responsabilité professionnelle	
– Enseignant	25%
– Professions médicales et paramédicales	20%
Autres assurances de droit commun	20%

#### 2.1.3. Assurance véhicule<sup>(1)</sup>

	Commission sur primes nettes
Assurance responsabilité civile selon le type et l'utilisation du véhicule	10-17%
Assurance omnium	20%
Protection juridique	20%

#### 2.1.4. Assurance incendie<sup>(2)</sup>

	Commission sur primes nettes
<b>Assurance habitation</b>	
– Formule de base (incendie, tempête, bris de vitres, dégât des eaux, catastrophes naturelles, responsabilité civile et protection juridique)	27%
– Risques liés à la construction	27%
– Vol (bâtiment occupé)	27%
– Protection juridique locataire	27%
– Vol (bâtiment inoccupé)	15%
– Tous risques (par objet)	15%
– Caravane résidentielle (résidence secondaire)	15%
<b>Assurance patrimoine</b>	
– Assurance de base	27%
– Patrimoine danger risque 5 (horeca, agriculture...)	20%
– Risques spéciaux	15%
– Vol (bâtiment inoccupé)	15%
– Valeurs	15%
– Changement des facteurs de circonstances	15%
– Tous risques	15%
– Animaux	15%
– Vol (bâtiment occupé)	Selon le % d'activité

#### 2.1.5. Rémunération partenariat Baloise

En échange de ce partenariat préférentiel, Baloise paie, en plus des commissions habituelles (voir rubriques 2.1.1. à 2.1.4.), une rémunération composée des éléments suivants.

Commission sur nouvelles affaires	5% sur les primes nettes des nouvelles affaires
Commission de portefeuille	2% sur le volume de primes total des polices détenues chez Baloise
Participation bénéficiaire	Max. 1% en fonction du ratio de sinistralité (claimratio)

### 2.2. Hospitalisation<sup>(3)</sup>

Pour cette assurance, **DKV** est notre partenaire préférentiel. La fiche d'information et les conditions générales de cette assurance sont disponibles dans toutes les agences de la banque, sur nagelmackers.be et sur dkv.be.

	Commission sur primes nettes
Hospitalisation DKV	15%

### 2.3. Protection juridique<sup>(1)</sup>

Pour cette assurance, **DAS** est notre partenaire préférentiel. Les fiches d'informations de ces assurances ainsi que les conditions générales sont disponibles dans toutes les agences de la banque, sur nagelmackers.be et sur das.be.

	Commission sur primes nettes
Protection juridique	24%

### 2.4. Assistance<sup>(1)</sup>

Pour cette assurance, **Europ-Assistance** est notre partenaire préférentiel. La fiche d'information et les conditions générales de cette assurance sont disponibles dans toutes les agences de la banque, sur nagelmackers.be et sur europ-assistance.be.

	Commission sur primes nettes
Assistance	20%

## 3. Assurances placements

Vous trouverez les informations sur les assurances placements dans la Liste des Tarifs Placements disponible dans toutes les agences de la banque ainsi que sur nagelmackers.be.

<sup>(1)</sup> Ce produit est réservé aux clients ayant un package Premium, Nagelmackers ou Nagelmackers+ (voir [Règlement 'Offre de produits et services'](#)) et qui répondent par ailleurs aux critères de Client total en assurances (min. 3 polices de base Incendie, Auto et RC familiale).

<sup>(2)</sup> Uniquement dans le cadre d'un crédit hypothécaire Nagelmackers ou uniquement pour les clients ayant un package Premium, Nagelmackers ou Nagelmackers+ (voir [Règlement 'Offre de produits et services'](#)) et qui répondent par ailleurs aux critères de Client total en assurances (min. 3 polices de base Incendie, Auto et RC familiale).

<sup>(3)</sup> Plus de nouvelles polices pour ce produit.